



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 11673

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles réflexions le Gouvernement tire de l'expérience des résidences chanson financées par son département ministériel, les salles et un producteur privé et assorties d'un cahier des charges avec interventions en milieu scolaire ou dans des quartiers.

Texte de la réponse

Le dispositif d'aide aux résidences chanson a été mis en place par le ministère de la culture et de la communication en 1999. Il répond aux besoins exprimés par des artistes, des producteurs et des lieux de diffusion pour la création de spectacles dans de bonnes conditions. Il s'inscrit dans la réflexion menée sur le champ des musiques actuelles prises en compte dans le cadre des dispositifs publics et se veut une passerelle entre des logiques économiques et culturelles qui souvent s'ignorent, voire s'opposent (économie de marché et missions de services publics). Les projets sont examinés par une commission nationale composée de professionnels de la chanson et de l'action culturelle (producteurs, critiques, directeurs de lieux et de théâtres, artistes) qui propose à l'administration un choix de résidences à soutenir. Les projets retenus sont subventionnés sur la base de 22 800 euros. Depuis 1999, 64 projets de résidences ont été menés et aidés au titre de ce dispositif pour plus de 150 demandes formalisées. Ils recouvrent des champs esthétiques diversifiés (de la chanson « française » au rap en passant par des formes musicales chantées électro-amplifiées,) et concernent, dans leur grande majorité, de jeunes artistes en développement. Depuis leur résidence, certains artistes ont connu une audience nationale et internationale (par exemple : Yann Tiersen, M ou Les Têtes Raïdes ou encore Elise Caron...) quand d'autres poursuivent encore leur parcours dans le cadre d'une carrière moins médiatique mais cependant exigeante (Les Elles, Edgard de L'Est, Little Rabbits ou Xavier Lacouture..). L'exposition médiatique n'est pas un des objectifs de ce programme, même si la reconnaissance d'un plus grand nombre ne peut que servir les intérêts mis en oeuvre au cours des différentes actions. Les lieux d'accueil de résidence, répartis sur l'ensemble de la France, recouvrent des formes et labels diversifiés (de la scène de musiques actuelles en passant par le théâtre de ville ou la scène nationale). D'une manière générale, les artistes et les groupes qui ont pu s'engager dans ce dispositif sortent satisfaits de cette expérience, car ils ne bénéficient que rarement dans leur environnement professionnel d'un soutien de cette nature au bénéfice de la création. On peut citer, par exemple, les témoignages récents d'Alexandre Varlet et d'Alexis HK à France Inter (émission de J.-L. Foulquier et de D. Varrod), après leurs résidences respectives dans les scènes nationales de Mâcon et de Dieppe. Du côté des producteurs, ce dispositif concerne plutôt les producteurs indépendants qui ont à coeur de soutenir les jeunes artistes en développement de carrière et donc prennent de véritables risques artistiques et financiers. Dans ces conditions, la subvention mais aussi l'environnement proposé par les salles représentent un apport plus qu'appréciable. En outre ce dispositif permet d'ouvrir un dialogue entre des structures au mode de fonctionnement souvent éloigné (logique économique et logique de service public). Si une minorité peut à certains moments exprimer une difficulté à s'inscrire dans un cahier des charges qui suppose un travail de sensibilisation des publics qui ne leur est pas familier, le dialogue progresse néanmoins. Au lancement du

programme, la majorité des théâtres et lieux d'accueil n'avait pas eu de contact suivi avec des artistes du champ de la chanson, une frontière symbolique séparant le monde des arts subventionnés (théâtre, danse, musique symphonique et contemporaine..) et celui de la chanson et des musiques actuelles en général. Le pari consistant à établir des passerelles entre les deux univers est en grande partie gagné aujourd'hui. Par ailleurs, ce programme permet à ces structures d'envisager des actions de sensibilisation et de formation du public originales qui touchent un public jeune et souvent éloigné de ce type d'institution culturelle. Par ailleurs, les scènes de musiques actuelles commencent à s'engager dans ce processus qui leur permet d'accompagner des projets artistiques dans une durée et dans des conditions matérielles satisfaisantes. En synthèse, ce programme, situé à l'articulation de plusieurs logiques d'action, permet d'optimiser des ressources et des savoir-faire différents afin de donner aux artistes de ce champ de meilleures conditions de création tout en favorisant une ouverture artistique des institutions culturelles et une adresse à de nouveaux publics, en particulier les jeunes. Après quatre années d'existence de ce dispositif, il apparaît que les éléments suivants sont déterminants pour la réussite d'une résidence : elle doit intervenir au moment adéquat de la carrière d'un artiste ; le projet doit faire l'objet d'un travail de réflexion approfondi entre l'artiste, son producteur et l'équipement qui l'accueille, notamment pour la définition d'actions de sensibilisation pertinentes. Ces deux points sont donc examinés soigneusement par la commission. Au fil des années la qualité des projets s'améliore, ce qui donne une meilleure visibilité du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11673

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 925

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3474